



Carrière CDMR d'Aussac-Vadalle Projet de renouvellement et d'extension

Commission Urbanisme Environnement
CDC Cœur de Charente

19 septembre 2023

Enjeux du projet

- 1. Pérenniser une ressource en granulats de haute qualité, nécessaire à l'aménagement du territoire**
- 2. Maintenir le pôle d'activité d'Aussac lié à la carrière : 25 emplois directs**
- 3. Améliorer la qualité de vie des riverains en réduisant l'impact de la carrière :**
 - Déplacement et bardage des installations
 - Infrastructures entièrement rénovées



Etapes clés du projet

- Début des échanges avec Aussac et Nanclars en **2015**
- Validation du projet par les communes (délibérations):
 - Aussac-Vadalle : **février 2018 et janvier 2020**
 - Nanclars : **septembre 2019**
- Validation du projet de remise en état :
 - Aussac-Vadalle : **février 2022**
 - Nanclars : **mars 2022**
- **Octobre 2022** : dépôt du dossier d'extension et de renouvellement
- **Mars 2023** : dépôt des compléments au dossier
- **Octobre 2023** : enquête publique du projet

Dossier d'autorisation environnementale (février 2023)

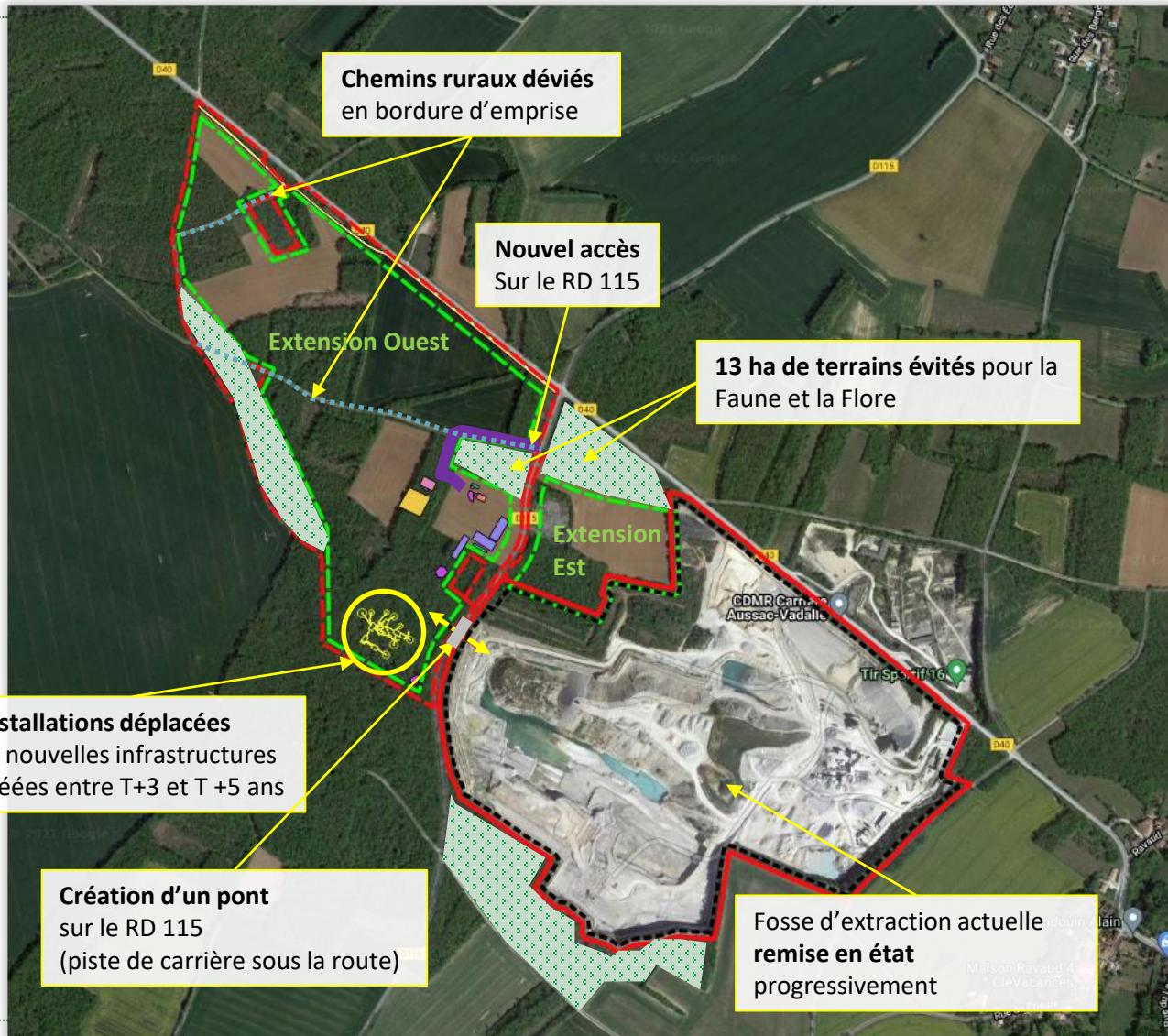
Résumé :

- Renouvellement autorisation actuelle : 39 ha
- Extension de 35 ha
- Epaisseur max 40 m
- Cote min 80 m NGF (inchangée)
- Production moyenne et max : 500 KT/an et 700 KT/an (inchangée)
- Durée : 30 ans

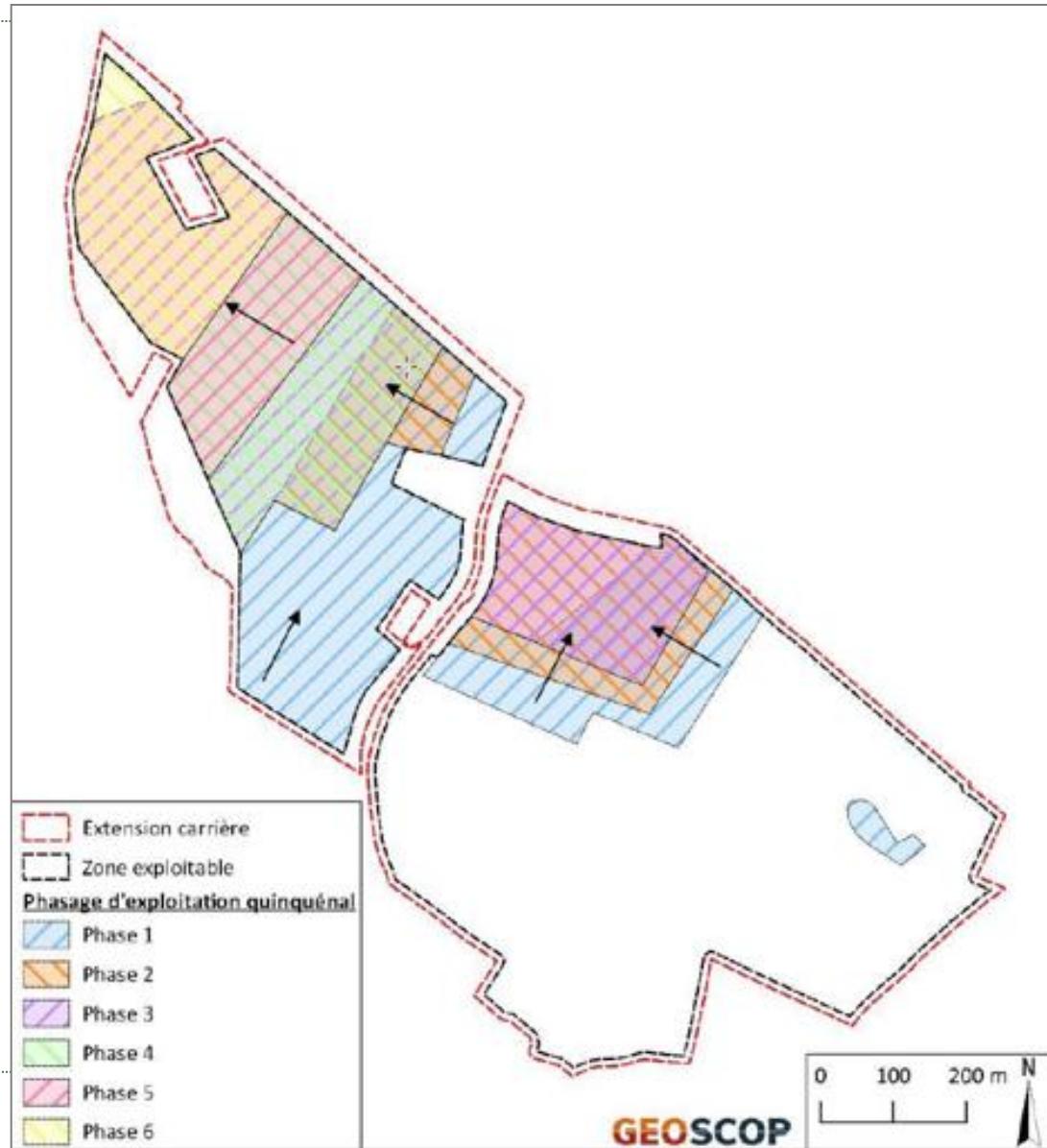
Dossier de demande d'Autorisation environnementale :

- Autorisation ICPE : carrière et installations
- Code forestier : défrichement : 15,3 ha
- Code environnement - Protection des espèces : dérogation espèces protégées
- Loi sur l'eau : prélèvement, rejet au fossé, création de plans d'eau,...

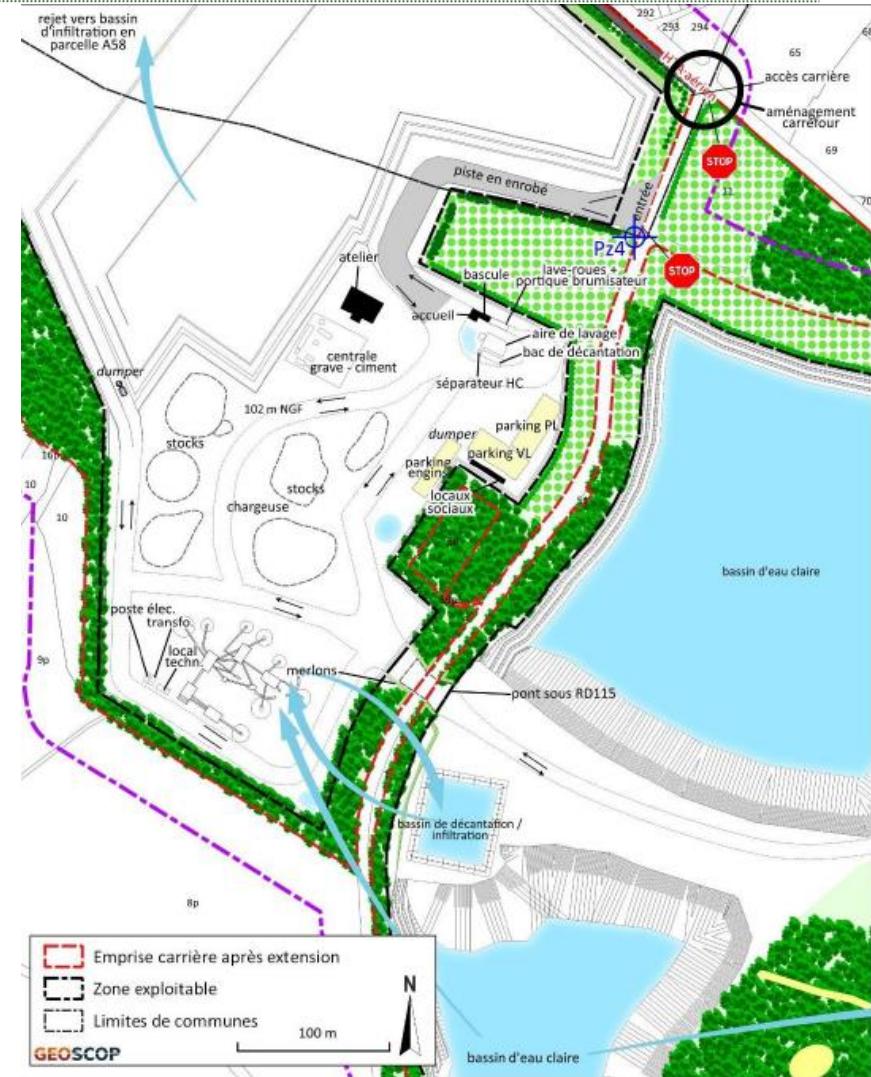
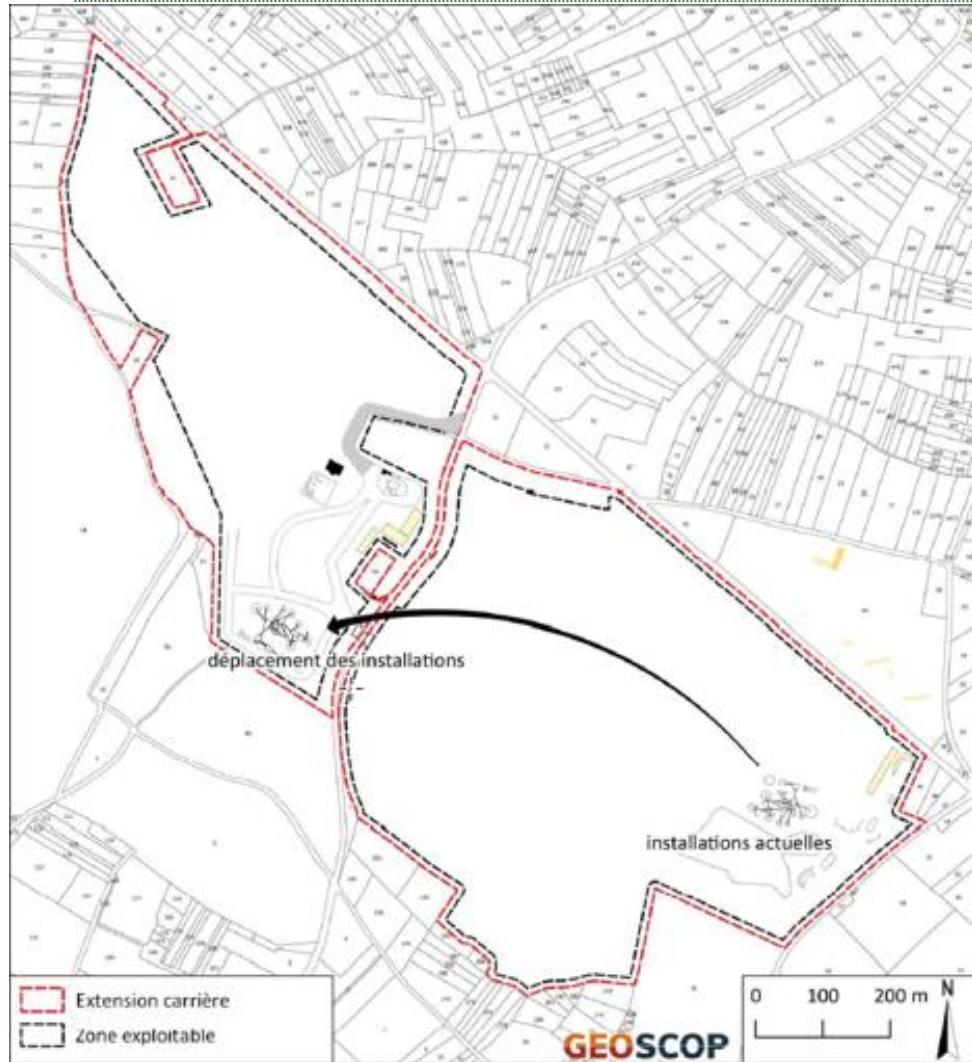
Principes du projet



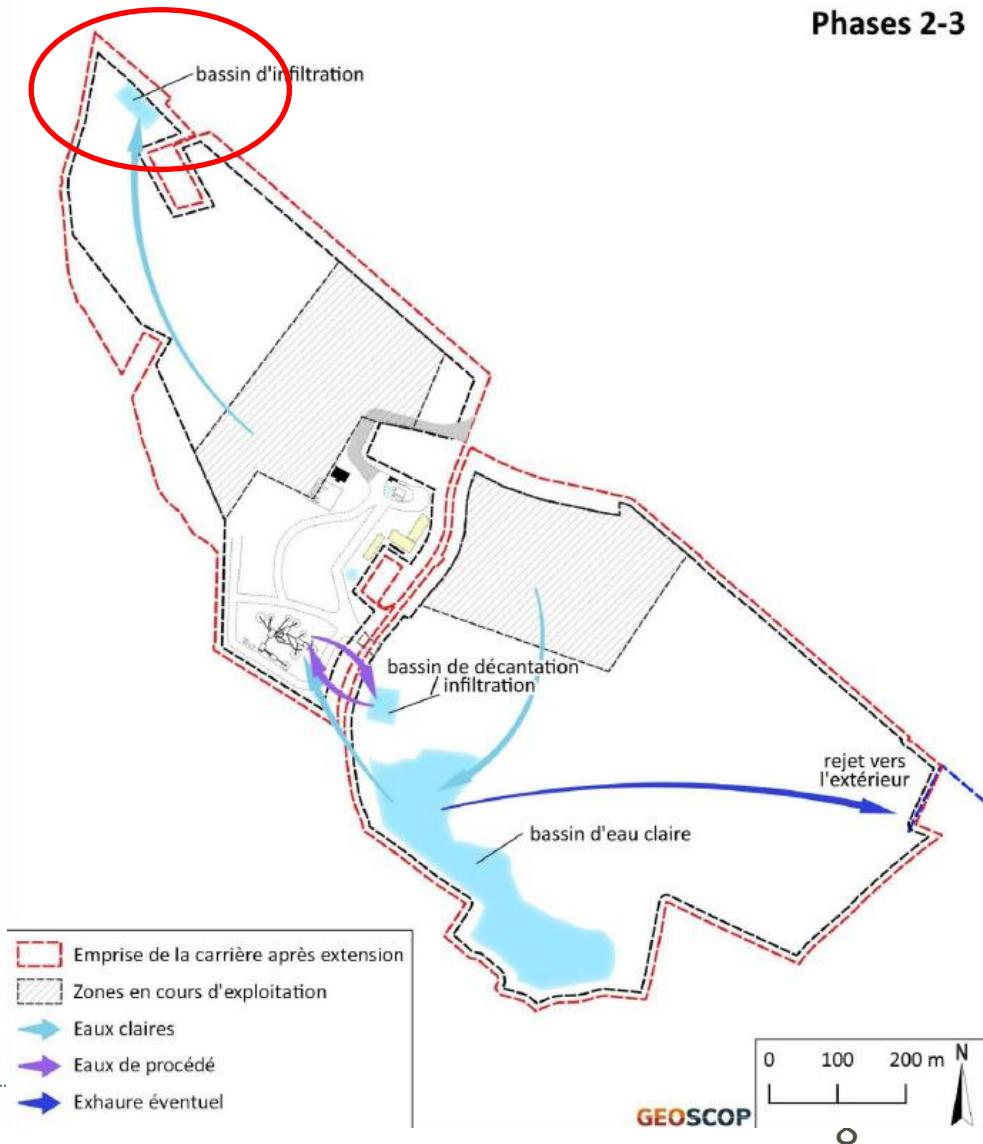
Phasage d'exploitation



Déplacement des installations



Principes de gestion des eaux

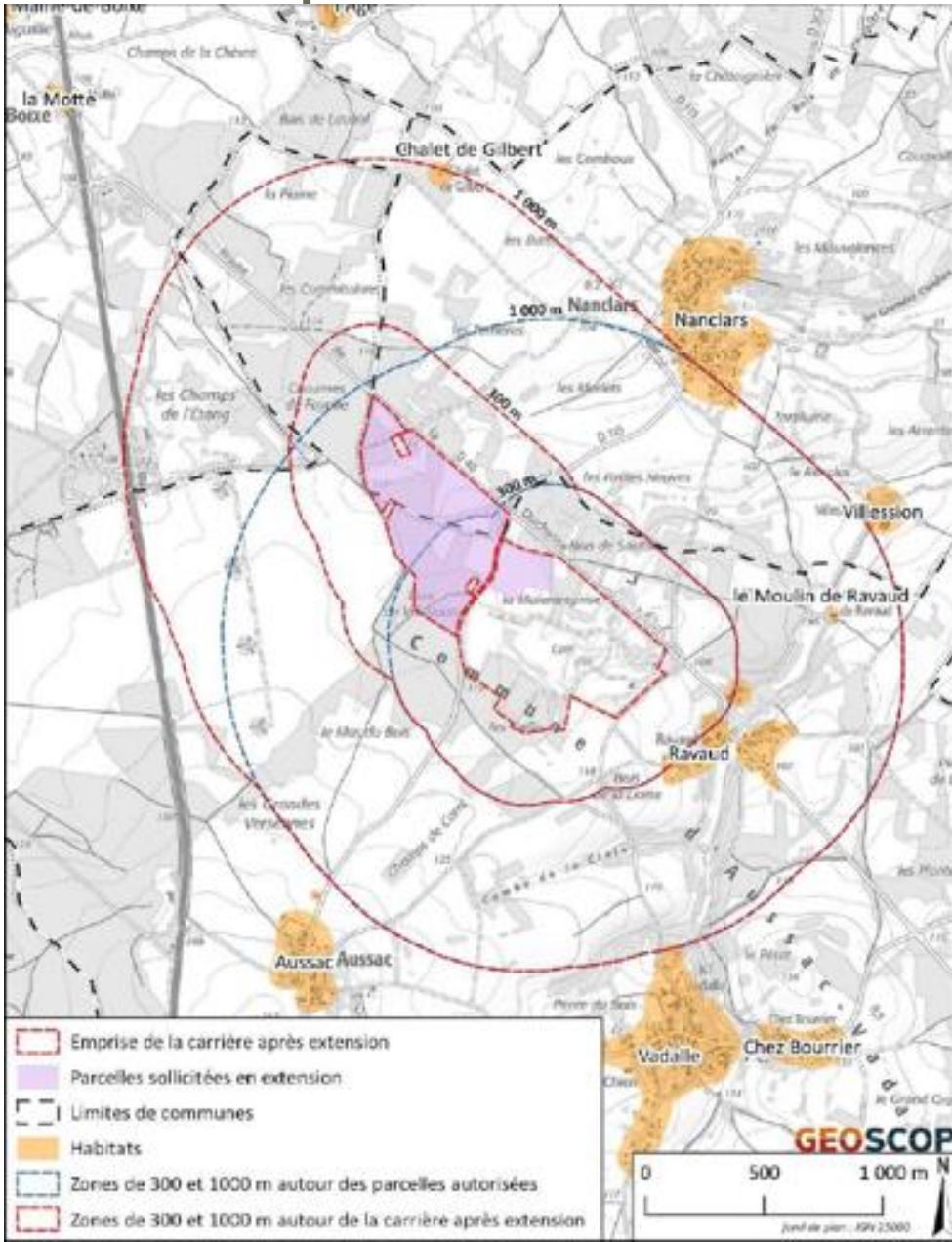


Phases 2-3

Principes :

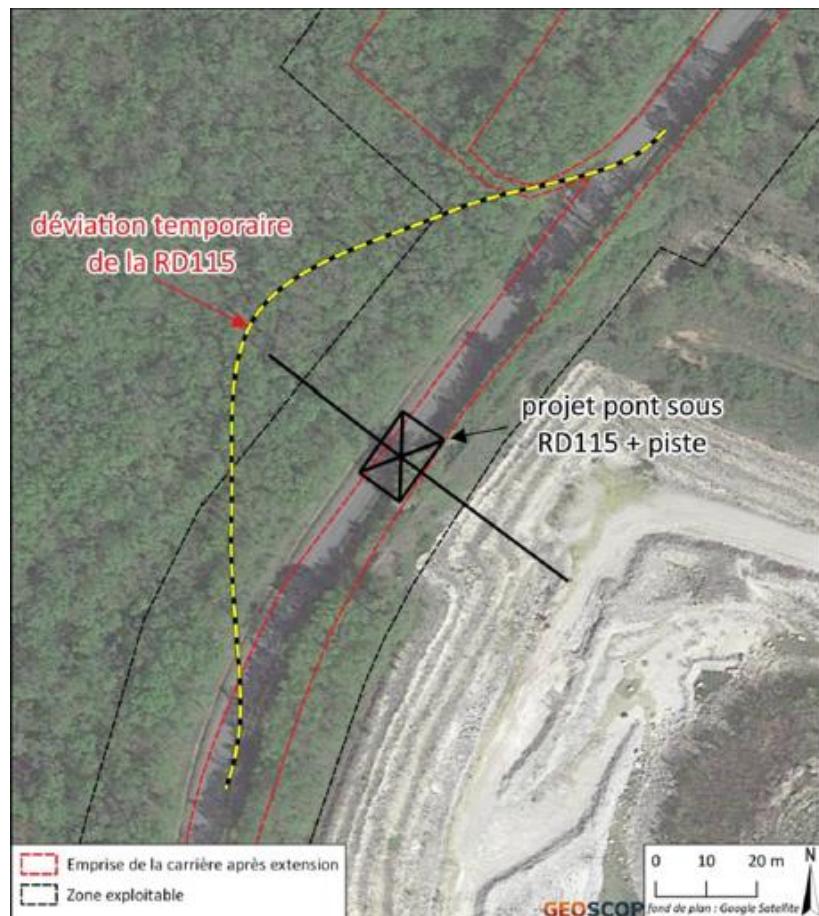
- Fosse Est : similaire à l'actuel
- Fosse Ouest : infiltration de toutes les eaux collectées dans un bassin positionné dans l'axe du talweg du Merlet, en amont de Nanclars
- Gestion des eaux de procédé en circuit fermé
- Appoint des besoins en eau des infrastructures avec le plan d'eau de la zone d'extraction Est

Habitats à proximité



Une exploitation qui tend à s'éloigner des habitations les plus proches

Impacts sur les RD 40 et RD 115



- ✓ Déviation temporaire du RD 115 pour la construction du pont
- ✓ Concertation avec le département

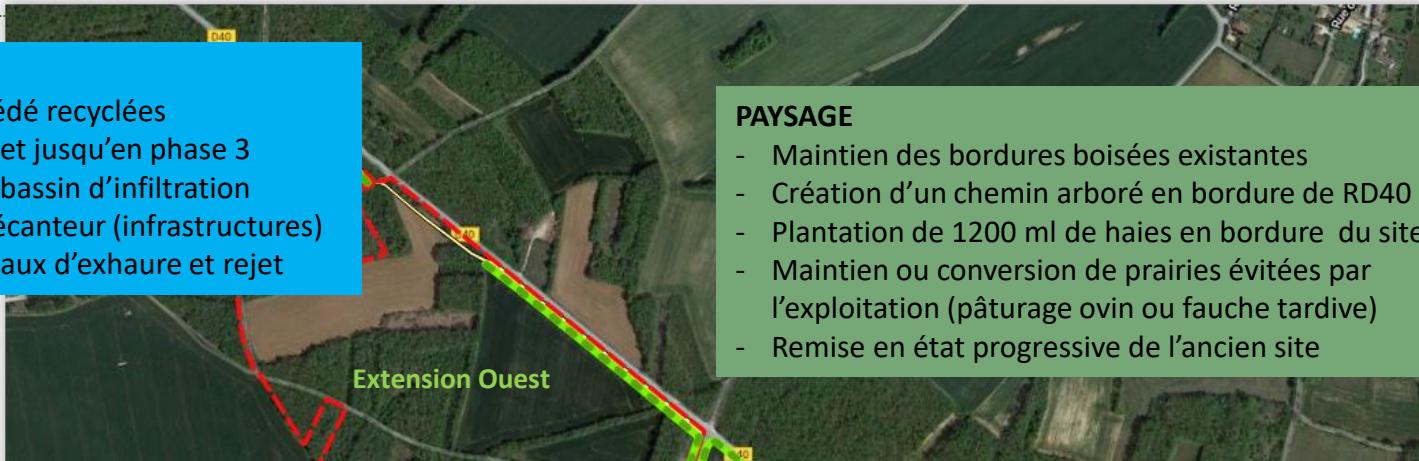
Nouvel accès :

- ✓ Lave-roue et sprinklers sur piste d'accès en enrobé
- ✓ Aménagements du RD 115 sur la portion empruntée et le carrefour avec la RD40

Mesures de protection du cadre de vie et de l'environnement

EAUX

- Eaux de procédé recyclées
- Fosse est : rejet jusqu'en phase 3
- Fosse ouest : bassin d'infiltration
- déshuileur/décanteur (infrastructures)
- Analyse des eaux d'exhaure et rejet



PAYSAGE

- Maintien des bordures boisées existantes
- Création d'un chemin arboré en bordure de RD40
- Plantation de 1200 ml de haies en bordure du site
- Maintien ou conversion de prairies évitées par l'exploitation (pâturage ovin ou fauche tardive)
- Remise en état progressive de l'ancien site

BRUIT

- Position et encasement de l'installation
- Bardages et traitements acoustiques
- Décalage des horaires de début d'exploitation
- Mesures de bruit



POUSSIÈRES

- Maintien et renforcement des bordures boisées
- Accès carrière sur le RD 115
- Lavage des roues en sortie de site
- Système de sprinklers sur la piste d'accès
- Plan de surveillance des poussières



VIBRATIONS

- Communication des dates de tir
- Techniques de tir adaptées
- Contrôle des vibrations à chaque tir



Mesures déjà en place pour la réduction des émissions sonores

- ✓ Réduction des horaires depuis janvier 2022 : début des activités à 5h au lieu de 4h
- ✓ Bardage acoustique mis en place en 2021 sur 3 éléments de l'installation

Trémie primaire

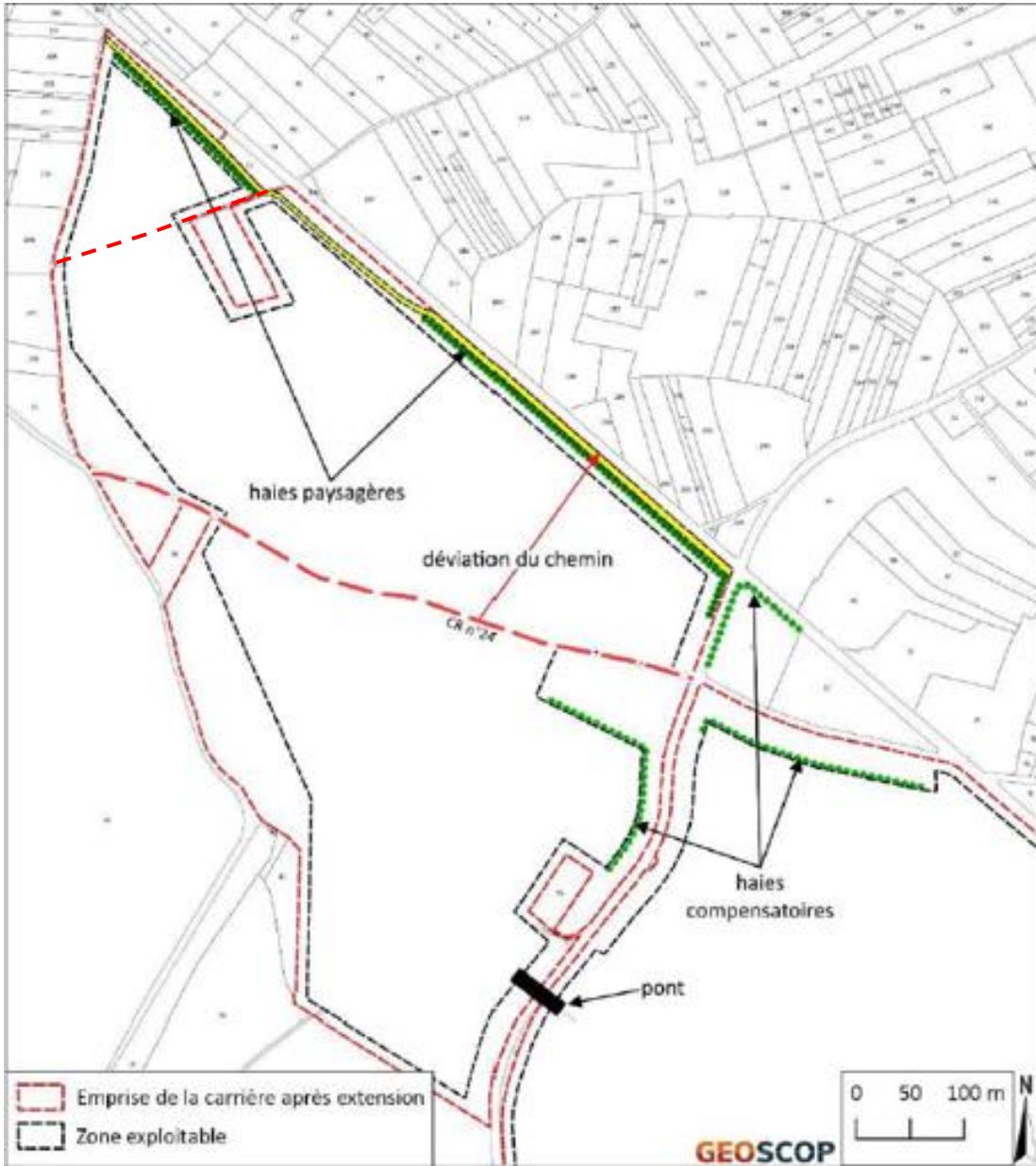


Crible de lavage



Goulotte bruyante

Chemins, haies paysagères et reboisements



- Déviation des CR 24 et CR de la Forêt à Nanclars en bordure de RD 40, dès le début de l'exploitation
- Plantations de haies paysagères et compensatrices en bordure de site
- Important programme de reboisements :
 - Hors site : 17 ha
 - Carrière : 21 ha

Mesures pour la faune et la flore

Objectif : préserver les intérêts des enjeux écologiques du site:

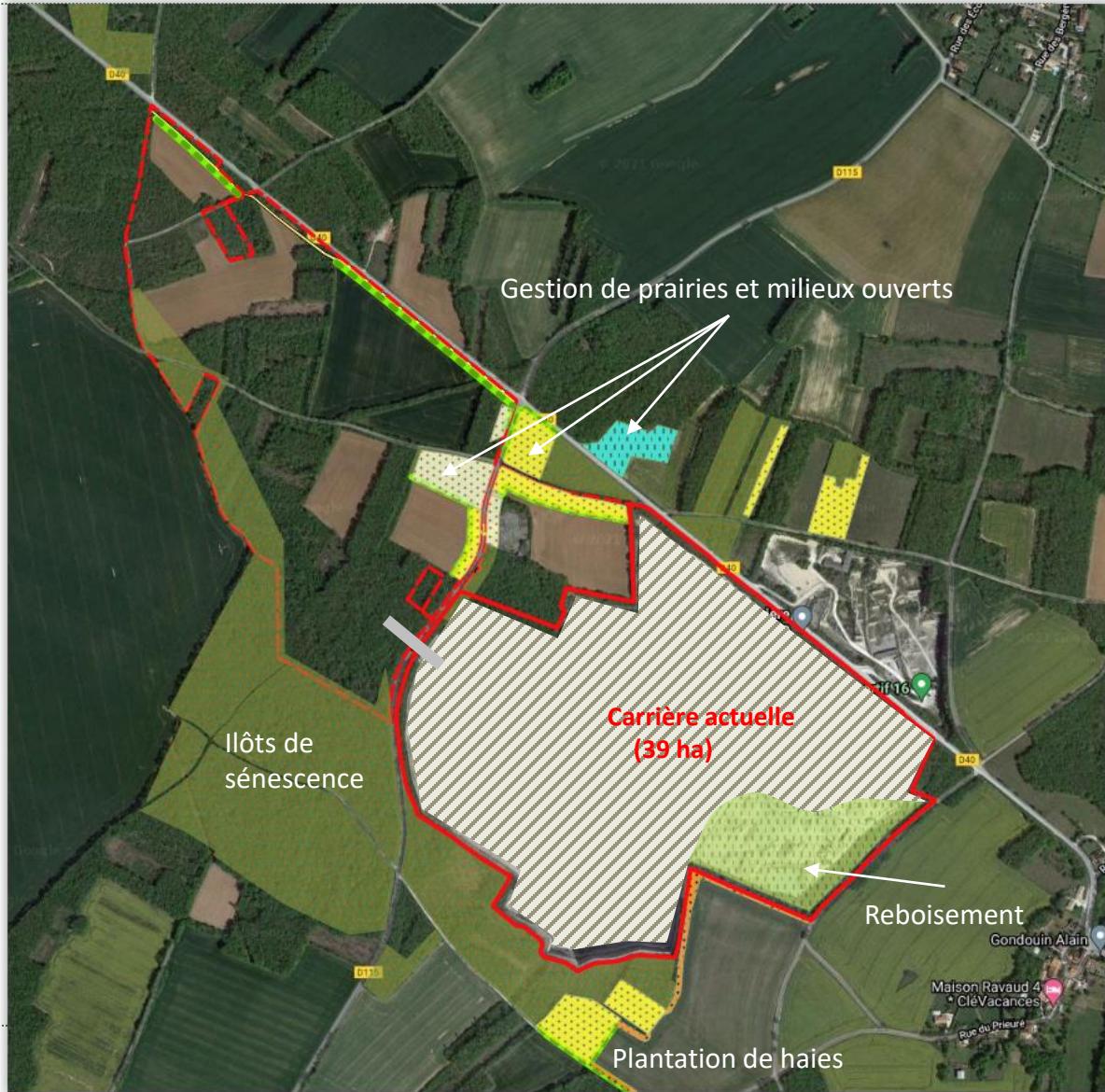


Ainsi que les continuités boisées...

⇒ **41 ha de terrains en gestion environnementale :**

- Sénescence de boisements (28 ha)
- Gestion environnementale de prairies et de pelouses sèches (6 ha)
- Plantation de haies (3400 ml)
- Plantations de boisements (21 ha)

Sans oublier la **réhabilitation du site existant** dans le cadre du projet de remise en état...

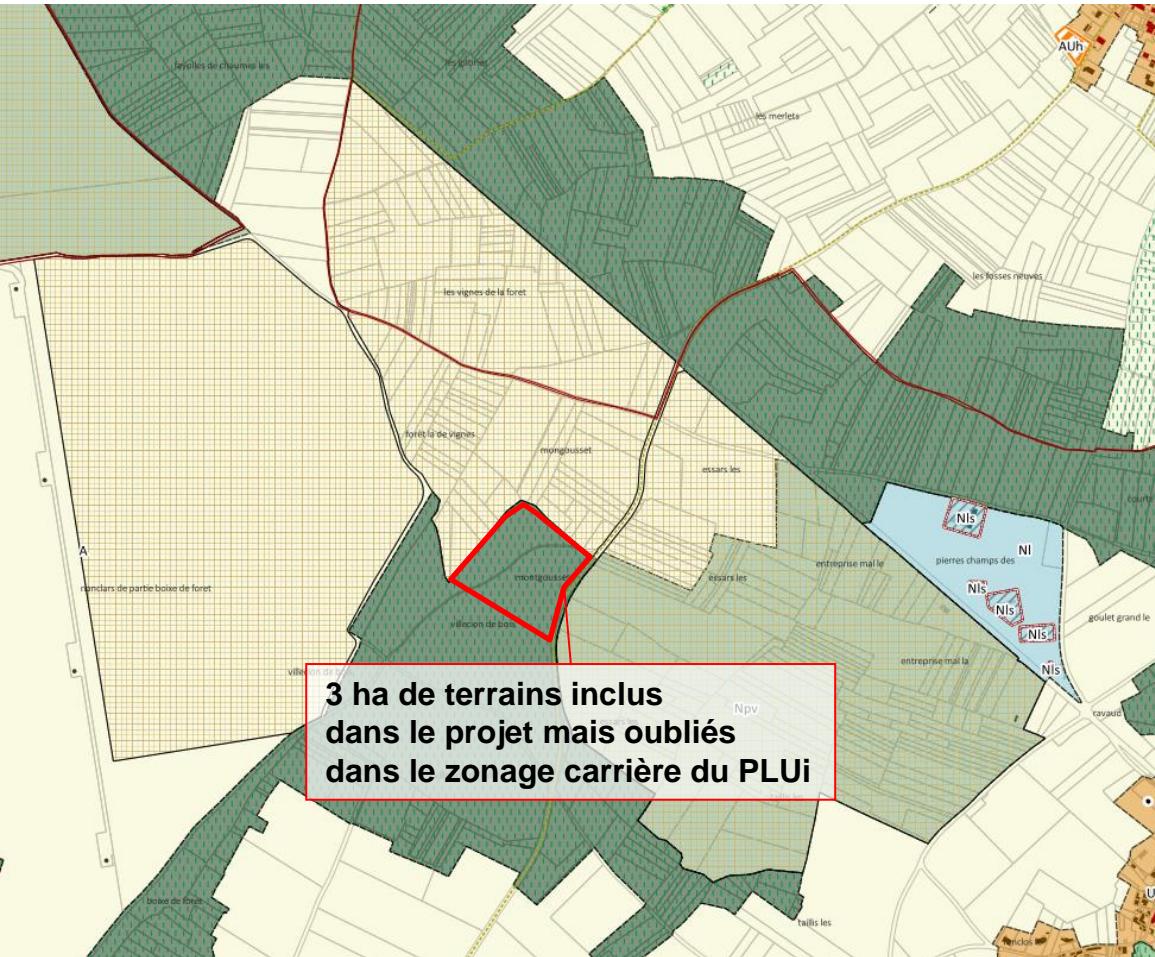


Projet de remise en état



- Soumis à l'avis des maires des communes (1^{er} semestre 2022)
- Remise en état à vocation agricole et écologique :
 - Reboisements, haies
 - Prairies
 - Pelouses sèches
 - Plans d'eau et zones humides transitoires
- Possibilité de parc photovoltaïque sur les surfaces non boisées
- Réaménagement progressif de la fosse Est par phase de 5 ans

Problématique PLUi



- Emprise du projet actuel communiquée à la CDC en septembre 2020
- PLUi validé en mai 2023 :
 - l'emprise du zonage carrière correspond à l'ancienne version du projet
 - **Environ 3 ha « oubliés »** soit plus de **10%** de la surface exploitable en extension
- Impact sur le projet :
 - Zone prévue pour le déplacement de l'installation
 - Planning des travaux (construction d'un pont)